

Communiqué de presse à l'issue du Conseil des Ministres d'AFRISTAT, tenu le 6 avril 2006

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) a tenu sa quatorzième session le 6 avril 2005 à Cotonou en République du Bénin sous la présidence de Monsieur Boniface Nama BRITTO, Ministre du plan et du développement de la République de Côte d'Ivoire.

Ont pris part aux travaux, les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo

Y ont également participé, les représentants des banques centrales des Etats membres (BCEAO, BEAC, BCRG, BCM), des institutions sous-régionales d'intégration économique et monétaire (CEMAC et UEMOA).

Le Président du Comité de direction et le Directeur Général d'AFRISTAT rapportaient les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil a eu à examiner le rapport d'activités de la Direction générale au titre de l'exercice 2004 et les orientations stratégiques de travail d'AFRISTAT pour la période 2006-2010 ainsi que les questions budgétaires et financières de l'organisation.

Le Conseil a exprimé sa satisfaction pour les activités menées et a encouragé la Direction générale à poursuivre ses efforts pour la bonne exécution des missions d'AFRISTAT en dépit des difficultés rencontrées.

S'agissant des orientations de travail de la Direction générale pour la période 2006-2010, le Conseil a relevé une parfaite convergence de vues sur le rôle indispensable de la statistique comme outil de gestion du développement. Il reconnaît l'importance et la pertinence d'AFRISTAT dans son statut de pôle de compétences pour le développement de la statistique dans les Etats membres.

A cet effet, le Conseil a instruit la Direction générale d'AFRISTAT d'élaborer son plan d'action 2006-2010 conformément aux axes stratégiques ci-après :

- i) Soutenir chaque Etat membre dans l'organisation de son système statistique national et dans le domaine de la formation des ressources humaines.
- ii) Appuyer les Etats à développer des systèmes d'information pour la conception, la mise en œuvre, et le suivi et évaluation de leurs stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que pour la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement.
- iii) Apporter un appui à la collecte, au traitement et à l'analyse des statistiques de base et à l'élaboration des indicateurs socio-économiques, notamment pour satisfaire les besoins de l'intégration sous-régionale.
- iv) Contribuer à développer les bases de données statistiques dans les Etats et à améliorer la diffusion de ces données.

- v) Développer des méthodologies adaptées aux conditions nationales et aux besoins des services statistiques nationaux.

Au titre de la reconstitution des ressources financières du deuxième Fonds AFRISTAT pour la période 2006-2015, le Conseil a instamment invité les Etats membres à s'acquitter de la totalité de leurs contributions au cours de l'année 2005. Il a également lancé un appel aux partenaires techniques et financiers pour apporter leur assistance à AFRISTAT sous forme matérielle ou en ressources humaines ou sous forme de subvention financière.

Le Conseil a amendé le statut du personnel de la Direction générale afin de doter AFRISTAT de ressources humaines conséquentes pour lui permettre de répondre avec compétence aux besoins des Etats membres et des institutions sous-régionales d'intégration économique.

Enfin, le Conseil a été sensibilisé sur la nécessité de renforcer les compétences techniques nationales en matière statistique. Il a pris acte de l'appel de Cotonou adopté le 5 avril 2005 par le Comité de direction d'AFRISTAT en faveur de la prise en charge par les gouvernements de la formation des statisticiens nationaux.

La quinzième session du Conseil des Ministres se tiendra au cours du premier semestre 2006.

Le Conseil des Ministres a adressé ses vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Mathieu KERKOU, Président de la République du Bénin, au Gouvernement et au Peuple béninois pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité.

Fait à Cotonou, le 06 avril 2005.